

La Minerve



## AVIS PUBLIC

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO 693 CONCERNANT LES NUISANCES PAR LES FEUX D'ARTIFICE</b>
--

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, le projet de règlement numéro 693 concernant les nuisances par les feux d'artifice.

Le but de ce règlement est d'interdire, dans le noyau villageois, l'utilisation de feux d'artifice.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 9 juin 2021.

\_\_\_\_\_  
Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 9 juin 2021, entre 14 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 juin 2021.

\_\_\_\_\_  
Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière